

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 6 décembre 2017**

---

Communication n° 42/12.2017

Objet: avenue de Taillecou

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En juin 2017, votre Conseil nous a octroyé un crédit de Fr. 1'920'500.– pour entreprendre la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public à l'avenue de Taillecou.

Nous sommes au regret de vous informer que, suite à des exigences complémentaires demandées par le Canton, nous sommes dans l'obligation de repousser les travaux dans le secteur d'une année. Ces derniers commenceront donc en février 2019.

Ces travaux supplémentaires engendreront peut-être le dépôt d'une demande de crédit complémentaire.

La Municipalité

Saint-Prex, le 6 décembre 2017/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Barbara Regamey, municipale, au 079 351 78 37*